

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 DECEMBRE 2015

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 25

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
03/12/2015

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 19/12/2015
et publication du : 19/12/2015

L'an deux mille quinze, le mercredi seize décembre à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE

Etaient représentés :

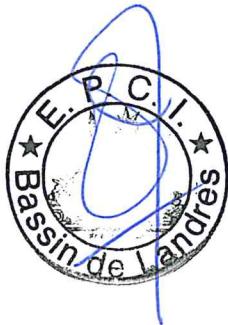
Commune de **TRIEUX** : M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Etaient absents (excusés) :

Commune de **BOULIGNY** : M. BERNARDI
Commune de **PIENNES** : Mme COUJOUR
Commune de **TRIEUX** : Mme MASCELLI
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Monsieur CECCATO Marc

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Habitat adopté le 08/04/2015,

Vu la convention autorisée le 20/05/2015 liant l'AGAPE et l'EPCI pour :

1° L'adhésion annuelle

2° La réalisation du Plan Local D'Urbanisme Intercommunal

Vu la notification de la Dotation Générale de Décentralisation, accordée par l'Etat, pour un montant de 36 012. 77 €, en date du 26/11/2015,

Considérant que les modalités de participation de l'EPCI sont fixées, il convient de disposer de crédits ouverts en fonctionnement pour pouvoir procéder au règlement de l'adhésion sous forme d'une subvention.

Le Président propose des opérations d'ajustement au budget Habitat 2015.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter les opérations suivantes :

Budget Habitat – section de fonctionnement :

- R 746 : Dotation Général de Décentralisation : + 36 012.77 €
- D 65741 : Subvention : 17 500 €
- D 022 : Dépenses Imprévues : + 18 512.77 €

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20151216-2015-082-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015